



Publié le 31 octobre 2018 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication

t.caveng@soulier-avocats.com

Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

Global Guide to Non-Competition Agreements



Nous sommes heureux d'annoncer la publication de la première édition du *Global Guide to Non-Competition Agreements*.

Ce Guide multi-juridictionnel a été rédigé par le Groupe de Travail « *Human Resources Law* » du World Law Group, un réseau de 58 cabinets d'avocats indépendants répartis dans plus de 400 grands centres financiers et économiques à travers le monde.

Les engagements de non-concurrence visent notamment à protéger les informations confidentielles des entreprises, leurs secrets d'affaires et leurs relations clients, et permettent ainsi de prévenir la concurrence déloyale. Toutefois, la force exécutoire de tels accords et leurs conditions de mise en œuvre varient considérablement d'un pays à l'autre.

L'objectif de ce Guide est de proposer un ouvrage international dédié à ces problématiques.

Ce Guide a été rédigé sous la direction du World Law Group.

[Consulter et télécharger le Guide](#)

Ce Guide, ainsi que d'autres ouvrages et ressources juridiques, sont disponibles gratuitement pour téléchargement sur le site internet du World Law Group à l'adresse suivante : www.theworldlawgroup.com.

Soulier Bunch est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, visitez soulierbunch.com.

SOULIER & BUNCH

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.